



## ASSEMBLEE PRIMAIRE DE MONT-NOBLE

### 20 décembre 2023

Salle de gymnastique à Nax - 19h30

<b>1.</b>	<b>Contrôle des présences</b>
	<p>Le président souhaite la bienvenue à l'Assemblée et remercie tous les participants pour leur présence. Il salue le président d'Hérémece M. Grégory Logean venu nous présenter les points 4 et 5 de l'ordre du jour.</p> <p>61 personnes présentes dont 56 avec droit de vote.</p>
<b>2.</b>	<b>Désignation des scrutateurs</b>
	M. Nicolas Théodoloz est nommé scrutateur.
<b>3.</b>	<b>Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 21 juin 2023 – Approbation</b>
	Le PV est approuvé tel que rédigé sans lecture.
<b>4.</b>	<b>Transfert de concessions sur les eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printze de la société ALPIQ SA à la société Dixence-Cleuson SA – Approbation</b>
	A l'unanimité, l'Assemblée Primaire approuve le transfert de concessions sur les eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printze de la société ALPIQ SA à la société Dixence-Cleuson SA.
<b>5.</b>	<b>Convention entre les communautés concédantes des eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printze, soit les communes d'Hérémece, de Mont-Noble, de Nendaz, de Saint-Martin, de Sion et de Vex ainsi que l'Etat du Valais et Dixence-Cleuson SA et ALPIQ Suisse SA concernant la société Dixence-Cleuson SA – Approbation</b>
	<p>A l'unanimité, l'Assemblée Primaire approuve la convention entre les communautés concédantes des eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printze.</p> <p>Le président remercie son collègue président pour sa présentation.</p>
<b>6.</b>	<b>Nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour la STEP de Granges – Approbation</b>
	<p>Le président passe la parole à M. Raphaël Bitz, conseiller responsable du dicastère.</p> <p>L'Assemblée primaire approuve à l'unanimité moins une abstention les nouveaux statuts de l'Association intercommunale pour la STEP de Granges.</p>
<b>7.</b>	<b>Cautionnement à souscrire à hauteur de CHF 3'476'000.- en faveur de l'Association intercommunale pour la STEP de Granges dans le cadre du crédit de construction de CHF 37'200'000.- destiné au financement de la nouvelle STEP, à Granges – Approbation</b>
	L'Assemblée primaire approuve, à l'unanimité moins deux abstentions, le cautionnement de CHF 3'476'000 en faveur de l'Association intercommunale pour la STEP de Granges.

8.	<b>Décisions fiscales 2024 Information et approbation</b>
	<p>Le coefficient a été maintenu par le conseil à 1.35. L'impôt personnel reste à CHF 15.- et la médaille pour les chiens à CHF 165.-.</p> <p>L'Assemblée primaire, à la majorité moins 3 abstentions, décide de maintenir l'indexation à hauteur de 145%.</p>
9.	<b>Présentation de la planification financière 2024 – 2027 (art. 18 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes)</b>
	<p>La planification financière a été préparée avec prudence et de manière à garder une situation financière saine. Toutefois, la commune devra investir passablement afin de conserver ses installations et en créer de nouvelles pour rester attractive. Les investissements futurs seront conséquents.</p> <p>Une personne intervient concernant le projet du nouveau bâtiment des travaux publics prévu à Vernamiège. Ce point n'est pas à l'ordre du jour et ne fait pas partie du budget 2024.</p>
10.	<b>Investissements 2024</b>
	<p><b>Bâtiment scolaire :</b> L'investissement pour la rénovation du bâtiment scolaire de CHF 950'000.- dont CHF 338'000.- de recette est approuvé par l'Assemblée primaire.</p> <p><b>Liaison Maresses – Prarion :</b> L'investissement pour la liaison Maresses – Prarion d'un montant de CHF 1'050'000.- dont 180'945 de recettes est approuvé par l'Assemblée primaire.</p> <p><b>Réservoir des Maresses :</b> L'investissement pour le réservoir des Maresses de CHF 900'000.- est approuvé par l'Assemblée primaire.</p>
11	<b>Budget 2024 - Approbation</b>
	<p>Le compte de résultats (avant amortissements comptables) présente des charges financières de CHF 7'692'050.50 pour CHF 9'330'556.- de revenus dégageant ainsi une marge d'autofinancement de CHF 1'638'505.50.</p> <p>Le budget 2024 révèle des amortissements planifiés de CHF 1'571'807.-, une attribution aux fonds et financements spéciaux de CHF 25'900.- (eaux usées), des prélèvements aux fonds et financements spéciaux de CHF 240'013.- (eau potable et ordures) et un excédent de revenus de CHF 280'811.50.</p> <p>Les investissements 2024 comprennent des dépenses de CHF 4'453'500.- pour CHF 773'795.- de recettes, soit un investissement net de CHF 3'679'705.-.</p> <p>La marge d'autofinancement déduite des investissements nets donne une insuffisance de financement de CHF 2'041'199.50.</p> <p>Les charges d'exploitation s'élèvent à CHF 9'036'027.50.- et les revenus d'exploitation à CHF 9'163'489.-, dégageant ainsi un résultat provenant de l'activité d'exploitation de CHF 127'461.50. Les charges financières de CHF 87'950 déduites des revenus financiers de CHF 241'300.- donnent un résultat provenant de l'activité de financement de CHF 153'350.-. Enfin, le résultat provenant de l'activité opérationnelle s'élève à CHF 280'811.50.</p> <p>L'Assemblée primaire, à l'unanimité moins 4 abstentions, approuve le budget 2024.</p>

12.	<b>Autorisation de contracter un emprunt de CHF 2'000'000.- en couverture du découvert de financement - Décision</b>
	L'Assemblée primaire autorise le conseil communal de contracter un emprunt de CHF 2'000'000.- en couverture du découvert de financement.
13.	<b>Divers</b>
	<p><b>Evolution de la population Mont-Nobloise :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Arrivées 104 + naissances 8 = nouveaux habitants 112</li> <li>▪ Départs 82 + décès 7</li> <li>▪ Bonus de 23 habitants</li> </ul> <p>Nous pouvons constater que depuis 2011, la population est en constante augmentation. Au 14.12.2023, 1156 habitants dont 627 à Nax, 300 à Mase et 229 à Vernamiège.</p> <p><b>Mme Christine Héritier :</b> demande une pose de barrière ou de gendarme coucher vers la place de jeu de Vernamiège pour la sécurité des enfants se rendant à l'école. Le conseil prend note de sa demande.</p> <p><b>Mme Christine Héritier :</b> Demande d'avertir rapidement, via SMS commune, lorsqu'il y a des coupures d'eau. M. Raphaël Bitz rappelle que les fuites d'eau ne sont malheureusement pas prévisibles et que la commune avertit le plus rapidement possible les riverains lorsqu'il y a des coupures d'eau. Les cas qui sont connus à l'avance sont annoncés par courrier et/ou flyers.</p> <p><b>Mme Myriam Pannatier :</b> a dû payer sa part pour les abris PC mais se demande où se trouve sa place en cas de catastrophe. C'est la loi qui l'exige. En cas de catastrophe, le canton définit où les personnes sont placées. Il est donc possible que des personnes de la commune doivent se rendre dans des abris PC hors commune.</p> <p><b>Mme Myriam Pannatier :</b> demande la raison pour laquelle les panneaux 30km/h ont été enlevés au village de Vernamiège. Zone 30km/h sur toute la zone habitable. Un panneau à l'entrée et un à la sortie du village sont donc suffisants.</p> <p><b>M. Baeriswyl Christian</b> habite la route du Leigier et questionne par rapport au déneigement de cette route en hiver. Les travaux publics font leur maximum pour déneiger le plus rapidement possible toutes les routes communales.</p> <p><b>Mme Nicole Mudry :</b> demande si la piscine de Nax a bénéficié d'une aide communale en 2023 alors que cette dernière ne profite ni aux habitants ni aux résidents secondaires. Le président répond qu'ils ont effectivement bénéficiés de l'aide en 2023 et qu'une séance doit être aménagée d'ici avril pour discuter de la saison 2024.</p> <p><b>Logo :</b> Présentation du nouveau logo de la commune.</p> <p>La parole n'étant plus demandée, le président clos la séance tout en souhaitant, aux personnes présentes, ses meilleurs vœux de fin d'année.</p>

**COMMUNE DE MONT-NOBLE**

Le Président

La Secrétaire

B. Bruttin

M. Maury